



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU MERCREDI 22 MARS 2023
SOUS la PRESIDENCE de Mme Claire ARESI,
Vice-Présidente du C.C.A.S.

Date de convocation	:	le	13 MARS 2023
Date d'affichage	:	le	31 MARS 2023

Présents :	Mme Claire ARESI, Mme COUGUILLE Marie-Ange, M. Tsamime BABA-AHMED, M. NEY Bernard, M. HILBERT Jean, M. Georges SERCECCHI, Mme Laurette TINTURIER, M. Rosario TESTA, TESTA Gilberte.
Absents excusés :	M. SPIZAK Pierrick, BOUCHER Vincent, M. GUILLOTIN Bruno
Excusée représentée :	Mme MADACI Farah par Mme Claire ARESI

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME/ 8.2 AIDE SOCIALE
OBJET : SIGNATURE CONVENTION PARTENARIALE ANNEE 2023 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de VILLERUPT / ASSOCIATION A.I.C.O
03-023-05

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Après avoir entendu le rapport présenté par **Mme Claire ARESI**, Vice-Présidente du CCAS,

VU, la mise en place à Villerupt du Chantier d'Insertion depuis le 14 mai 2007

CONSIDERANT, qu'il s'adresse plus particulièrement à des personnes en difficulté sociale et professionnelle afin de leur offrir une expérience permettant une réadaptation au travail et une acquisition ou une réactualisation de leurs compétences.

CONSIDERANT que plusieurs personnes originaires de Villerupt ont déjà intégré ce chantier,

CONSIDERANT que le CCAS participe financièrement à hauteur de **11,00€ TTC (onze euros)** par heure de travail et par personne sur le chantier. La commune de Villerupt fournit les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer la convention partenariale année 2023 – Centre Communal d'Action Sociale de Villerupt / Association A.I.C.O conclue pour la période du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Claire ARESI

